

## **AIDES AUX COMMERCANTS**

Mardi 17 Mars 2020

- >> Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 : en lien ici
- >> Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :
  - Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)
    Plus d'informations sur le site de <u>l'Urssaf</u> (mise à jour du 13/03/2020)
  - Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes;

<u>Télécharger le modèle de demande de délai de paiement ou de remise d'impôt</u> difficultés liées au Coronavirus – Covid 19 (à adresser au service des entreprises dont vous relevez)

• Un soutien de l'État et de la banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires

Plus d'informations sur le site médiateur-credit.banque.fr

• La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie

Contact BPI: numéro vert 0969 370 240

- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé. Plus d'informations sur le site <u>emploi.gouv.fr</u>
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises.
  Plus d'information sur le site <u>Direccte Nouvelle Aquitaine</u>

Coordonnées : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr - Tel : 05 56 99 96 50

 La reconnaissance par l'État et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

## >> Site à consulter et coordonnées utiles :

- Solidarité commerçants
- Site du Ministère du travail
- Site CCI Gironde
- CCI Bayonne: covid19@bayonne.cci.fr. ou 05.59.46.59.46.